



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/09-33

Objet : Nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et élection

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Christian GHEZ à Isabelle TRAPPIER
Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Stéphanie NOGUES à Karine DUBOIS
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

VU les articles L 123-6 et R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT que par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'administrateurs du CCAS à douze, soit

- 6 membres du Conseil Municipal élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
- 6 membres nommés par Monsieur le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

CONSIDERANT la constitution d'un nouveau groupe politique au sein du conseil municipal en date du 9 juillet 2025, sous la dénomination « *Agissons pour Saint-Nom* », composé des quinze membres suivants : MM. BATIGNE (porte-parole), DUBOIS, GERBERT, CAILLAT, BARDEILLE, MOREAU, FAIVRE, SORMAIL, LOZEVIS, COURMONT, BRINKMEYER-MARTINET, FRETE, FRUCTUS, DESBOIS et NOGUES.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection des membres suivantes pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S :

Par 26 voix sont élus :

Membres du Groupe « *Agissons pour Saint-Nom* » :

- M1 **C. CAILLAT**
- M2 **S. SORMAIL**
- M3 **P. COURMONT**

Membres du Groupe « *Un Village en mouvement* »

- M4 **I. TRAPPIER**
- M5 **C. GHEZ**

Membre du Groupe « *Ensemble pour Saint-Nom* »

- M6 **N. ZENOU**

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 01 octobre 2025

La secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 01-10-2025
Document rendu exécutoire le 01-10-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20251001-2025-09-33-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025